

Maryvonne BOQUET  
Maire de Dourdan  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes  
du Dourdannais en Hurepoix

**Dourdan, le 18 mars 2020**

**Objet : Lutte contre le COVID-19 : la ville de Dourdan se mobilise**

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire que nous traversons bouleverse nos habitudes quotidiennes. Le Président de la République a annoncé la mise en place de restrictions de déplacements qu'il est indispensable de respecter collectivement pour éliminer le virus. Je souhaite à travers ce courrier vous informer sur les dispositifs municipaux mis en place, rappeler l'importance de la mobilisation de chacun d'entre nous et vous rassurer.

**1.- POUR LES 60 ANS ET PLUS**

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes handicapées qui résident à leur domicile, ont la possibilité de se manifester auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de s'inscrire sur le registre de la mairie. **Cette inscription se fait en ligne (<http://www.dourdan.fr/wp-content/uploads/2018/06/06.06.182.pdf>) ou par téléphone au 01 64 59 23 72.** Chaque jour, le CCAS appelle les personnes isolées et s'assure qu'elles n'ont pas besoin d'assistance.

**2.- POUR LES PERSONNELS DE SANTÉ**

J'adresse mes plus grands remerciements aux personnels soignants de la ville et de l'hôpital pour la mobilisation et le dévouement dont ils font preuve dans cette crise. Afin de leur permettre d'exercer pleinement, la mairie a mis en place un service d'accueil de leurs enfants, lorsque ceux-ci sont inscrits dans les établissements scolaires de la ville et que les parents ne trouvent aucun autre moyen de garde. **L'accueil se fait à l'école maternelle Jean-François Regnard de 8h30 à 16h30, sur présentation d'un justificatif et prévision d'un pique-nique pour le déjeuner.**

**3.- RESPECTONS LES GESTES BARRIERES**

Dans un premier temps, je vous demande de respecter les gestes barrières énoncés par les autorités :

- Se laver régulièrement les mains ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable ;
- Saluer sans se serrer la main ni embrassade.

**4.- RESPECTONS LES LIMITATIONS DE DEPLACEMENTS**

Par ailleurs, je vous demande, dans la mesure du possible, de rester chez vous. **Les déplacements sont autorisés uniquement dans les cas suivants :**

- Déplacement domicile-travail, lorsque le télétravail n'est pas possible ;
- Achats de première nécessité dans les commerces de proximité ;
- Rendez-vous médical ou auprès d'un professionnel de santé ;
- Déplacement pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, en respectant les gestes barrières ;
- Exercice physique uniquement à titre individuel, sans rassemblement et à proximité de votre domicile.

**Pour tout déplacement, une attestation est nécessaire.** Elle est disponible sur le site internet de la ville (<http://www.dourdan.fr/covid-19-mise-a-jour-du-17-mars/>), ou à l'accueil de la mairie, sur appel téléphonique, et reproductible sur papier libre.

### **5.- RESTREIGNONS LES DEMARCHES EN MAIRIE AUX SEULES URGENCES**

Afin de réduire la circulation du virus, la mairie limite l'ouverture au public de la mairie. Ainsi, **seules les démarches urgentes sont prises en charges, sur rendez-vous au 01 60 81 14 17**. De nombreuses démarches sont également possibles en ligne sur le site internet de la ville [www.dourdan.fr](http://www.dourdan.fr).

### **6.- FAIRE RESPECTER LES DISPOSITIONS SANITAIRES EN VIGUEUR**

Enfin, j'ai sollicité les services de la gendarmerie et de la police municipale afin de verbaliser les contrevenants aux restrictions en vigueur. Chaque déplacement non justifié est en effet passible d'une amende de 38 €, pouvant aller jusqu'à 135 €. Je sais que ma démarche ne sera pas populaire. Elle est pourtant nécessaire au regard des enjeux de la situation sanitaire.

Mesdames et messieurs, l'équipe municipale a pris la mesure de la situation et mis en œuvre les dispositifs nécessaires et indispensables à la lutte contre le coronavirus. Je suis en contact permanent avec la direction de l'hôpital, l'Agence régionale de Santé (ARS) et les services préfectoraux pour suivre l'évolution sanitaire de la situation.

J'invite chacun à la plus grande vigilance. A respecter les consignes sanitaires en vigueur. A limiter autant que possible les contacts familiaux et amicaux, aussi douloureux soit cette limitation. Cette période de restriction sera d'autant plus courte si nous jouons le jeu. C'est à ce prix que nous gagnerons cette « guerre sanitaire ».

**Pour toute question, vous pouvez vous adresser :**

- par mail à : [cabinet@mairie-dourdan.fr](mailto:cabinet@mairie-dourdan.fr)
- par téléphone au : 06 61 97 85 15

Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur nous.

La Maire,  
  
Maryvonne BOQUET  
